

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, suivez ce lien



N° 11 – Mai 2025

*Tous les deux mois, l'ARS Normandie vous propose ce format d'information pour partager avec vous les dernières actualités utiles en matière de ressources humaines, avec une attention particulière portée sur l'attractivité des métiers et la qualité de vie et des conditions de travail.*

*Bonne lecture !*



## Actualités

### Retour sur le séminaire ARS/ANAP - 29/04/2025

L'agence régionale de santé (ARS) Normandie et l'Agence nationale d'appui à la performance (ANAP) ont organisé la seconde journée sur les enjeux de l'attractivité des métiers de la santé à Rouen.

[Consulter le post LinkedIn de l'ARS Normandie sur la journée organisée](#)



## Egalité professionnelle

### Fonds pour l'égalité professionnelle : résultats 2025

Dans le cadre de l'accord du 30 novembre 2018 sur l'égalité professionnelle dans la fonction publique, le Fonds en faveur de l'égalité professionnelle (FEP) cofinance en 2025 **123 projets portés par des administrations**. Doté d'un budget annuel de 1 million d'euros, le FEP soutient des projets innovants, reproductibles et à portée partenariale ou interministérielle.

Pour 2025, deux nouvelles thématiques sont prioritaires :

- la santé des femmes au travail,
- le marrainage et le coaching collectif des femmes.

Parmi les projets retenus, l'ARS Normandie félicite le **CH de l'Estran** pour son initiative contre les violences sexistes et sexuelles et le **CHU de Caen** pour son projet « Sentinelles contre les violences sexistes et sexuelles »

[En savoir plus sur les lauréats](#)

### La labellisation "Egalité professionnelle" de l'AFNOR pour les centres hospitaliers

Le CH de Béziers est labellisé "Egalité professionnelle" par l'AFNOR. Annexée aux Lignes Directrice de Gestion, la politique égalité a été entièrement pensée et conçue au regard des dispositifs réglementaires récents (loi de la transformation de la fonction publique, dispositif de signalement interne) et de la volonté de la gouvernance générale de porter le sujet au plus haut niveau d'exigence.

[En savoir plus sur la politique égalité menée](#)



Attractivité

## Contrat d'Allocation d'Etudes

Le Contrat Allocation Etudes permet de fidéliser les étudiants inscrits dans les écoles ou les instituts de formation en santé normands relevant de métiers en tension, en leur fournissant une **allocation pour la dernière année d'études, en contrepartie d'un engagement de servir 18 mois au sein d'un établissement ou service médico-social normand, co-signataire du CAE.**

Pour cet appel à candidature, les étudiants concernés sont ceux en dernière année de formation en 2025/2026 qui obtiendront leur diplôme en 2026.

Ce dispositif concernera en 2025 les étudiants en écoles ou instituts de formation inscrits en dernière année des formations de : **infirmier, sages-femmes, manipulateur d'électroradiologie médicale, aide-soignant, orthophoniste et orthoptiste.**

L'Agence Régionale de Santé de Normandie prend en charge 50% du coût de l'allocation au moment de la signature du CAE pour les établissements sanitaires, et 75% pour les établissements médico-sociaux (y compris structures médico-sociales faisant partie d'un centre hospitalier). La partie restante sera financée par l'établissement recruteur.

Le montant de l'allocation total varie de 5 000€ à 9 000€ nets en fonction du diplôme.

[En savoir plus sur le Contrat d'Allocation d'Etudes](#)



## QVCT et santé au travail

Approche sexuée des conditions de travail pour une prévention adaptée

**L'intégration de l'approche sexuée des conditions de travail est un levier puissant pour améliorer la santé et la sécurité au travail.** L'Aract Hauts-de-France a collaboré à la rédaction d'un guide pour les entreprises et les acteurs

de la prévention. C'est un support pour mieux comprendre le sujet et être mieux outillé.

Ce guide propose des méthodologies, des exemples concrets et des recommandations adaptées. Il aide à identifier les biais, à ajuster les pratiques et à mettre en place des actions ciblées. **Conçu pour les acteurs de la prévention et les entreprises, il facilite la mise en œuvre d'une démarche inclusive et efficace.**

[Consulter le guide sur le site de l'ANACT](#)

## Conflits interpersonnels en établissement : dispositifs de conciliation et médiation inter-régionale

En cas de conflits interpersonnels, l'établissement doit dans un premier temps initier une conciliation interne au sein de l'établissement, **la médiation inter-régionale intervenant en cas d'échec des actions locales**. En cas de conflit concernant un praticien hospitalier, la commission régionale paritaire doit être sollicitée avant la médiation inter-régionale.

La Normandie et les Hauts-de-France font partie des régions qui disposent d'une instance interrégionale de médiation. Présidée par le Professeur Danièle DEHESDIN, elle a été constituée par arrêté du 20 février 2020 et installée le 2 mars 2020.

Une médiation est requise pour tout différend **portant une atteinte grave au fonctionnement normal d'un service, opposant soit des professionnels entre eux, soit un professionnel à sa hiérarchie**. Elle peut concerner tous les agents des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux, qu'ils soient médicaux ou non médicaux.

Les conflits sociaux, les différends relevant des instances représentatives du personnel ou faisant l'objet d'une saisine du Défenseur des droits, d'une procédure disciplinaire ou d'insuffisance professionnelle, et les différends relatifs à des décisions prises après avis d'un comité médical ou d'une commission de réforme, sont exclus du dispositif.

**L'instance de médiation est saisie par voie électronique à l'adresse**  
[qvt-mediateur-hautsdefrance-normandie@sante.gouv.fr](mailto:qvt-mediateur-hautsdefrance-normandie@sante.gouv.fr)

En savoir plus sur l'instance des Hauts-de-France et Normandie



Zoom

## Formations de l'association Soins aux Professionnels de Santé

Pour mieux repérer la souffrance, accompagner et soutenir les professionnels de la santé et les étudiants, agir en prévention pour leur mieux-être, SPS propose des formations en visioconférence : **Prévention de la crise suicidaire ou prévenir l'épuisement professionnel par l'intelligence émotionnelle.**

En savoir plus



“ **AGIR ENSEMBLE POUR LA SANTÉ DE TOUS LES NORMANDS**



[www.normandie.ars.sante.fr](http://www.normandie.ars.sante.fr)

Pour ne plus recevoir cette lettre d'information, merci d'adresser un courriel à :  
[ars-normandie-newsletter-rh@ars.sante.fr](mailto:ars-normandie-newsletter-rh@ars.sante.fr)  
Veuillez trouver la mention d'informations RGPD et droits CNIL en cliquant ici